



**Déclaration liminaire des membres FSU 67
au CHSCTD 67 du 18 juin 2015**

Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Secrétaire général,

Cette année des avancées du CHSCTD 67 peuvent être constatées, des groupes de travail spécifiques se sont tenus, toutes les visites prévues ont été faites, s'y sont ajoutées deux visites en urgence. Cependant le travail du CHSCTD s'effectue le plus souvent dans le cadre de la prévention tertiaire et cela est regrettable. Nous constatons que l'administration répond favorablement à nos demandes quand il s'agit de parler de risques de sécurité ou d'hygiène. En revanche, il est difficile de se faire entendre quand il s'agit de risques psychosociaux.

Comment instruire des conflits? Comment et quand parler de son travail ? Comment rendre la parole aux collègues pour éviter qu'ils se taisent ? Il faut aussi rendre la parole aux chefs d'établissements et aux IEN afin qu'ils puissent trouver de l'aide auprès de leurs pairs pour résoudre une difficulté plutôt que de fermer les yeux ou de tomber dans l'autoritarisme. Ceci ne pourra se faire sans un changement de mentalité par lequel la culture de la prévention des risques deviendra l'affaire de tous. Ceci ne pourra se faire que si pour l'IA-DASEN, la prévention des risques devient un sujet prioritaire. A cet égard, la FSU 67 regrette l'absence de Mme Weltzer au CHSCTD. Il nous manque une véritable impulsion qui ne repose pas uniquement sur le conseiller de prévention départemental.

Pour ce qui concerne le **premier degré**, nous constatons la multiplication des conflits entre collègues, l'école maternelle Camille Claus et l'école élémentaire Erckmann Chatrian en sont les exemples les plus criants. De plus, les convocations de collègues chez les IEN se multiplient à tel point que cela devient inquiétant en cette fin d'année.

En outre, un profond malaise est à noter dans les écoles en raison du non remplacement des enseignants absents. La dégradation des conditions de travail qui en découle génère beaucoup de stress et de fatigue, notamment chez les directeurs. Les enfants accueillis dans d'autres classes n'ont pas toujours la place de s'asseoir ce qui contraint les collègues à faire de la garderie plutôt que d'assurer leur mission d'enseignement. Le travail empêché est un facteur important de troubles psycho-sociaux dont il faut tenir compte. Mais ce n'est pas le seul facteur : nos collègues nous interrogent

sur les normes de sécurité : quel est le seuil maximal d'effectif pour une classe ? (plus exactement, combien d'enfants par mètre carré peut-on accepter ?). Ils craignent la faute professionnelle, un élève qui échapperait à leur surveillance. Sans compter d'ailleurs que les conflits entre enfants sont démultipliés lorsqu'ils se retrouvent en trop grand nombre dans un petit espace.

Dans le **second degré**, les difficultés sont comparables au premier degré et pas moins importantes. Les tensions entre collègues sont grandes alors qu'elles étaient rares autrefois ; ceci est lié à la dégradation des conditions de travail : effectifs très lourds (plus de 30 élèves par classe en collège, 35 élèves par classe en seconde), accumulation des tâches (réunions nombreuses, suivi et orientation des élèves, livret de compétences et évaluations diverses). Les risques psycho-sociaux sont élevés et s'accroissent dans certains établissements du fait d'une véritable caporalisation. Des collègues sont mis en cause par leur chef d'établissement sans qu'il n'y ait nullement faute professionnelle, convocations inopinées ou rapports au recteur deviennent monnaie commune et les contestations de note administrative sont plus nombreuses qu'autrefois. Il est clair pour nous que certains chefs d'établissement, gagnés par le néo management, accroissent les risques psycho-sociaux par leur gestion déplorable des relations humaines. Quant au remplacement, l'absence de moyens a dans le second degré d'autres conséquences : si les professeurs n'accueillent pas les élèves libérés dans leur classe, c'est à nos collègues CPE et AED de faire face. Nous tenons à attirer l'attention de ce comité sur les conditions d'exercice très difficiles des AED.

Pour conclure, si les questions d'hygiène et de sécurité nous semblent susciter le consensus au sein du CSHCTD, il nous faut maintenant avancer sur les risques psycho-sociaux, non par l'opposition des différents acteurs mais par la prise de conscience de chacun. Espérons que l'entrée en vigueur du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux permette une prise de conscience de vos services qu'il n'y a rien à gagner à taire les problèmes et à laisser les conflits s'envenimer, *post factum nullum consilium*. Yves Clot, chercheur au CNAM, parle de « silence assourdissant » facteur aggravant des RPS et il conseille d'organiser la parole pour libérer des silences. Or, quels sont aujourd'hui les lieux où les personnels se sentent entendus... en dehors des permanences syndicales de nos différentes organisations ?